



Saisie attribution fait par voie d huissiers inconnus

Par **jorka19**, le **10/09/2014** à **10:39**

bonjour

une societe d huissier agissant pour credinvest....du nord de la france inconnu pour moi s'est permis de faire une saisie attribution sur mon compte bancaire pour une créance d'un montant non justifié....n'ai reçu aucun courrier de ces gens-là n..je ne possède aucun documentcette créance date 1998/1999 ...je n'ai jamais eu de courrier de jugement, et si jugement il y a eu il date de plus de 10 ans au moins... que dois je faire ...merci de votre réponse

Par **aguesseau**, le **10/09/2014** à **10:56**

bjr,

si un huissier a pu faire une saisie attribution, c'est que votre créancier a obtenu d'un tribunal un titre exécutoire vous condamnant à payer votre dette.
vous devez avoir été informé de cette procédure judiciaire à moins que vous ayez changé d'adresse sans informer votre créancier ni fait de changement d'adresse à la poste..
avant 2008, un jugement était applicable 30 ans, depuis 2008 ce délai a été ramené à 10 ans, il est donc possible que le titre exécutoire que possède votre créancier soit encore valable (jusqu'en 2018).
vous pouvez contester la saisie-attribution auprès du juge de l'exécution.
cdt

Par **alterego**, le **10/09/2014** à **11:23**

Bonjour,

une societe d huissier agissant pour credinvest....du nord de la france inconnu pour moi

Inconnu de vous ou il n'existe pas ?

Avez-vous vérifié sur la liste nationale des huissiers ou auprès de votre banque ?

Comment cette dernière aurait-elle pu prendre acte de la saisie si l'huissier n'existe pas ?

Cordialement

Par **jorka19**, le **10/09/2014** à **11:30**

je n'ai pas vérifié ...je n'ai jamais reçu d'acte de jugement

Par **aguesseau**, le **10/09/2014** à **11:40**

avez-vous changé d'adresse depuis la souscription de ce prêt ?

Par **jorka19**, le **10/09/2014** à **12:04**

oui en 2008 ce pret daterait de 1998